

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents: 2

L'an deux mille neuf
Le 11 mai
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVUIDE, Martin TELLEHEA, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Michel LARRETCHE, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA.

Pouvoirs :

M. Francis GAVILAN a donné pouvoir à M. Léon MARIN
Mme Elisabeth PERY a donné pouvoir à Melle Danièle DUFAU
M. Didier PICOT a donné pouvoir à Madame le Maire
M. Pascal MARTIN a donné pouvoir à Madame Isabelle RAGOZIN
Melle Valérie ANDIAZABAL a donné pouvoir à Monsieur Michel BERCETCHE

Absents :

MM. Beñat IRASTORZA et Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Modification du tableau des effectifs

Les Commissions Administratives Paritaires organisées par le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques courant mars 2009 ont donné un avis favorable à l'ensemble des nominations de grade proposées par la Mairie.

Il convient donc à présent de créer les postes budgétaires correspondants afin de pouvoir nommer les agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Créations de poste à temps complet :

- ➔ 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- ➔ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Suppressions de poste :

- ➔ 4 postes d'adjoint Technique de 1^{ère} classe

- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de nominations correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le